



Réforme catégorie B travailleurs sociaux de la filière médico-sociale

Le 21 février 2008 a été signé par 4 organisations (CFDT, CFTC, UNSA, CGC) un relevé de conclusions sur la réforme des carrières dans la fonction publique. La CGT, non signataire, n'a pas été invitée aux discussions. Elles ont abouti à l'architecture de la réforme de la catégorie B proposée par le gouvernement.

Au mois de novembre 2009 était mis en place un groupe de travail du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) auquel la CGT participe.

Ce groupe de travail a pour but la transposition de la réforme à l'ensemble des filières.

Il ne s'agit pas de la réforme que nous souhaitons. Pour la CGT, seule une réforme d'ensemble des 3 catégories A, B et C est cohérente. Pour la suite des travaux, la CGT continue à insister sur les propositions défendues dès les premières réunions, notamment l'harmonisation de toutes les filières.

La position gouvernementale	La position de la CGT
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une fonction publique d'emploi, ▶ Un cadre d'emploi composé de 3 grades, ▶ 2 niveaux de recrutements, (niveaux IV et III) pour les deux premiers grades, ▶ Un recrutement sur des diplômes spécifiques par filières, ▶ Un allongement de carrière pour les 3 grades, ▶ Un espace indiciaire insuffisant pour une véritable reconnaissance des qualifications, ▶ Un déroulement de carrière bloqué, ▶ Individualisation des primes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Une fonction publique de carrière avec séparation du grade et de l'emploi. ▶ Une réforme identique pour les 3 versants de la fonction publique, ▶ 2 cadres d'emploi composés de 2 grades, ▶ 1 niveau de recrutement par cadre d'emploi (niveaux IV et III), ▶ Un recrutement sur des niveaux de diplômes, ▶ Un espace indiciaire à la hauteur de la reconnaissance des qualifications, ▶ Un point d'indice à 5,4795 euros, ▶ Une amplitude minimale de carrière allant de 1 à 2 si indice de départ à 300, sera à 600 en fin de carrière, ▶ SMIC à 1600 euros bruts. ▶ Intégration des primes dans le salaire.

Dès la séance de négociations du 17 février 2010, l'ensemble des organisations syndicales a réclamé que l'on prenne en compte la reconnaissance en catégorie A intervenue pour les infirmières dans la fonction publique et que l'on avance dans la même démarche pour les assistants socio-éducatifs et les éducateurs de jeunes enfants.

C'est une juste reconnaissance du niveau de qualification et des responsabilités particulières liées à nos missions.

Dans le cadre de la séance du 15 avril, les seules hypothèses avancées par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) reposaient sur une adaptation des grilles des Assistants Socio-Éducatifs dans le cadre du Nouvel Espace indiciaire Statutaire (NES), donc en catégorie B, ce que refusent les organisations syndicales. Il apparaissait dès lors pour l'ensemble des organisations syndicales représentatives que la discussion n'était plus possible. Elles ont fait le choix de quitter la séance.

L'attente des personnels de ces secteurs professionnels est particulièrement forte. Ils sont les maillons indispensables de la cohésion sociale et absorbent au quotidien les difficultés des publics les plus exclus et de ce fait stigmatisés et de plus en plus discriminés par notre société. S'obstiner et continuer à ne pas répondre aux revendications légitimes serait une marque de mépris pour l'ensemble des agents de la filière. Nous sommes un maillon indispensable de la cohésion sociale mais pas à n'importe quel prix !

En conséquence, les six organisations syndicales représentatives dans la Fonction Publique Territoriale, accompagnées de leurs homologues de la Fonction Publique Hospitalière et de la Fonction Publique de l'État, ont exigé l'ouverture immédiate de réelles négociations.

Comparaisons entre les grilles actuelles et les propositions du gouvernement pour le cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs

AS, ES, CESF						
Echelons	Indices Majorés		Durée maximale		Durée minimale	
	Actuellement	Proposition gouvernement	Actuellement	Proposition gouvernement	Actuellement	Proposition gouvernement
1	308	327	1 an	1 an	1 an	1 an
2	317	332	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3	336	342	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
4	352	352	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
5	375	366	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
6	397	380	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
7	420	395	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
8	446	412	3 ans	3 ans	2 ans 3 mois	2 ans et 6 mois
9	468	431	4 ans	3 ans	3 ans	2 ans et 6 mois
10	500	452		4 ans		3 ans et 6 mois
11		473		4 ans		3 ans et 6 mois
12		493		4 ans		3 ans et 6 mois
13		515				
Total			22 ans	31 ans	16 ans 9 mois	26 ans 6 mois

Assistant socio-éducatif principal						
Echelons	Indices Majorés		Durée maximale		Durée minimale	
	Actuellement	Proposition gouvernement	Actuellement	Proposition gouvernement	Actuellement	Proposition gouvernement
1	375	373	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
2	404	388	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 9 mois
3	429	404	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
4	451	420	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
5	474	442	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 9 mois
6	500	463	4 ans	2 ans	3 ans	1 an 9 mois
7	534	483		2 ans		1 an 9 mois
8		504		3 ans		2 ans et 6 mois
9		524		3 ans		2 ans et 6 mois
10		540	Echelons à partir de 2012	4 ans		3 ans et 6 mois
11		562				
Total			17 ans	24 ans	12 ans 9 mois	20 ans 9 mois

La cgt revendique

une reconnaissance des qualifications des agents de la filière médico-sociale

■ Pour les **Conseillers socio-éducatifs**, une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 5 avec une grille indiciaire du même niveau du grade des ingénieurs Principaux et de Classe Exceptionnelle.

■ Pour les **Assistants-socio-éducatifs** (assistants sociaux, éducateurs spécialisés et conseillères en

économie sociale et familiale), une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 3, avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative.

■ Pour les **Educateurs de jeunes enfants** une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 3,

avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative ;

■ Pour les **Moniteurs-éducateurs** un véritable déroulement de carrière avec dans le cadre d'emplois, la création de deux grades, une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 2 avec une évolution professionnelle par la formation vers le diplôme d'Éducateur Spécialisé ;

■ Pour les **Rééducateurs**, une reconnaissance des qualifications à hauteur de Bac + 3, avec une intégration en catégorie A sur les grilles indiciaires du même niveau du cadre d'emplois des Attachés de la filière administrative ;

■ Pour les Assistants médico-techniques une intégration dans la filière technique, afin d'entériner une revendication ancienne de ces professionnels avec le maintien de la reconnaissance des qualifications à

hauteur de leur niveau de recrutement, pour l'instant Bac + 2.

■ Pour les Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) une intégration en catégorie B qui reconnaîtra leur qualification de niveau IV (BAC) ;

■ Pour les cadres d'emplois des infirmiers (Bac + 3), des Puéricultrices (Bac + 4), des cadres de santé (Bac + 5) et cadres de santé supérieur (Bac + 5), la CGT demande le maintien de la catégorie active pour les agents qui peuvent y prétendre et une reconnaissance des qualifications à hauteur de leur diplôme.

Ce n'est pas un rêve ! Comparez avec les grilles actuelles d'attachés et d'ingénieurs (indice x 4,6303) - voir ci-après -

Comparaisons entre les grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et du cadre d'emplois des attachés

AS, ES, CESF

Echelons	Indices Majorés		Durée maximale		Durée minimale	
	Actuellement	Attachés	Actuellement	Attachés	Actuellement	Attachés
1	308	349	1 an	1 an	1 an	1 an
2	317	376	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an
3	327	389	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an
4	336	408	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
5	350	431	2 ans	2 ans 6 mois	1 an 6 mois	2 ans
6	357	461	3 ans	2 ans 6 mois	2 ans 3 mois	2 ans
7	373	496	3 ans	2 ans 6 mois	2 ans 3 mois	2 ans
8	446	524	3 ans	3 ans	2 ans 3 mois	2 ans et 6 mois
9	468	545	4 ans	3 ans	3 ans	2 ans et 6 mois
10	500	584		3 ans		2 ans et 6 mois
11		626		3 ans		2 ans et 6 mois
12		658				
Total			19 ans	26 ans 6 mois	16 ans et 9 mois	20 ans et 6 mois

Assistant socio-éducatif principal

Echelons	Indices Majorés		Durée maximale		Durée minimale	
	Actuellement	Attaché principal	Actuellement	Attaché principal	Actuellement	Attaché principal
1	375	434	2 ans	1 an	1 an 6 mois	1 an
2	404	483	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3	429	517	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 6 mois
4	451	551	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 6 mois
5	474	590	3 ans	2 ans	2 ans 3 mois	1 an 6 mois
6	500	626	4 ans	2 ans	3 ans	1 an 6 mois
7	534	673		2 ans et 6 mois		2 ans
8		706		2 ans et 6 mois		2 ans
9		746		3 ans		2 ans 3 mois
10		783				
Total			17 ans	19 ans	12 ans 9 mois	14 ans 9 mois

Comparaisons entre les grilles du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs et du cadre d'emplois des ingénieurs

Conseiller socio-éducatif						
Echelons	Indices Majorés		Durée maximale		Durée minimale	
	Actuellement	Ingénieur principal	Actuellement	Ingénieur principal	Actuellement	Ingénieur principal
1	404	460	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
2	417	500	2 ans	2 ans 9 mois	1 an 6 mois	2 ans 3 mois
3	434	536	2 ans	3 ans	1 an 6 mois	2 ans et 6 mois
4	456	582	2 ans	3 ans	1 an 6 mois	2 ans et 6 mois
5	479	626	2 ans	3 ans	1 an 6 mois	2 ans et 6 mois
6	503	665	4 ans	3 ans 3 mois	3 ans	2 ans et 9 mois
7	527	706	4 ans	3 ans 3 mois	3 ans	2 ans et 9 mois
8	551	746		4 ans 3 mois		3 ans et 9 mois
9		783				
Total			18 ans	24 ans 6 mois	13 ans 6 mois	20 ans 6 mois

Conseiller socio-éducatif principal						
Echelons	Indices Majorés		Durée maximale		Durée minimale	
	Actuellement	Ingénieur de classe exceptionnelle	Actuellement	Ingénieur de classe exceptionnelle	Actuellement	Ingénieur de classe exceptionnelle
1	404	619	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
2	417	680	2 ans	2 ans	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3	434	734	2 ans	2 ans 6 mois	1 an 6 mois	2 ans
4	456	783	2 ans	2 ans 6 mois	1 an 6 mois	2 ans
5	479	821	2 ans	3 ans	1 an 6 mois	2 ans et 6 mois
6	503	HEA (881 à 963)	4 ans	3 ans 6 mois	3 ans	3 ans
7	527	HEB (963 à 1058)	4 ans		3 ans	
8	551					
Total			18 ans	15 ans 6 mois	13 ans 6 mois	12 ans 6 mois

La CGT souligne que la filière médico-sociale doit être reconnue tant en matière :

- 1** d'évolution de carrière,
- 2** de reconnaissance des qualifications,
- 3** du niveau des rémunérations,
- 4** de la technicité des métiers,
- 5** de la pénibilité.

La CGT revendique un traitement des filières harmonisées dans un espace indiciaire suffisant pour la reconnaissance des qualifications. Aucune réponse indemnitaire ne peut être une vraie réponse à l'absence de reconnaissance des qualifications.

Pour un service public de qualité dans le secteur médico-social, exigeons la reconnaissance de nos qualifications

Les professionnels refusent les politiques sécuritaires comme politiques sociales !!! ; un Travail Médico-Social instrumentalisé dans une société de plus en plus orientée vers le contrôle, la répression, la punition.

La CGT demande la reconnaissance de notre autonomie professionnelle et de notre capacité à donner notre avis et impulser les politiques médico-sociales, avec des moyens, au-delà des effets d'annonces, pour répondre aux besoins de la population.